

Département des Ressources Humaines
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/MM N° 2025 – 142

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 20 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IE n°4 BAP E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

Président : M. Eric SIMON
IRHC - Inserm

Experts : M. Florian BLONDEAU
IR – Inserm

M. Pierre DA SILVA
IR - Inserm

Mme Christelle HAYS
IRHC - Inserm

M. Christophe ICARD
IR - Inserm

Mme Christelle POULAIN
IR - CNRS

M. Eric RICHARD
IEHC - Inserm

Elue C : Mme Cécile COURIAUD
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 06 mai 2025

Pour le Président-Directeur Général,